

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2015

-----

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 29/05/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

**Absents excusés** : Mmes Danick FLEURY, Myriam FERRIERE et M. Eric GALLY.  
Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

## 1 / FINANCES COMMUNALES :

- **Mandatement d'office frais scolarité Mézières – crédits C/65** : Le Maire informe les Conseillers que suite aux différents courriers de Mme la Préfète, le mandatement d'office est intervenu pour les frais de scolarité des enfants de Plessier allant à l'école de Mézières en Santerre pour un montant de 5.744,28€ (années 2012/2013 et 2013/2014). Aussi les crédits ouverts au c/65 ne sont plus suffisants pour régler certaines dépenses courantes et des paiements sont suspendus. Il convient donc d'inscrire des crédits complémentaires au c/65 (voir DM1). **Le Maire rappelle que les enfants scolarisés hors du Plessier amènent notre commune à régler aux communes d'accueil ainsi qu'aux écoles privées les sommes suivantes : 865€ par enfant en maternelle et 532€ en primaire.**
- **Subventions aux Associations** : Le Conseil Municipal fixe à 550€ la subvention complémentaire à verser au Comité des Fêtes pour le règlement du spectacle offert aux enfants de l'école en fin d'année ( 11/12/2015 à 9h.30) .  
Par ailleurs, une nouvelle association s'est constituée «Les Minots de Plessier» ; elle regroupe des parents d'élèves et va organiser des activités manuelles, culturelles pour les enfants ainsi que des manifestations festives en vue de financer des sorties pour les enfants scolarisés au Plessier. Elle sollicite une subvention de démarrage de 950€ pour l'année scolaire 2015/2016 – des frais administratifs sont à régler dès la constitution (publication au Journal Officiel, assurance...). Le Conseil Municipal se réjouit de cette création et des bonnes volontés impliquées ; **il fixe à l'unanimité la subvention à 800€.** Cette association organisera le 13 décembre prochains un marché de Noël et demande exceptionnellement la gratuité des frais d'électricité et de chauffage. Accord du Conseil. \_
- **Demande de subventions** : Le Maire fait le point sur les dossiers de subventions en cours et l'avancement des travaux :
  - ➔ ***Radars pédagogiques / subvention «amendes de police»*** - dossier déposé le 17/09/15, accord de préfinancement du 24/09/15, matériel commandé et livré, en attente de poteaux pour la pose – le dossier passera en commission le 02/11 – subvention attendue 1157€ pour 3.857€ ht d'investissement.
  - ➔ ***Sécurisation arrêt de car rue du 8 mai / subventions « amendes de police » et Idéal*** – dossiers déposés le 17/09/15, accord préfinancement du 25/09/15 pour les deux demandes, ordre de service le 05/10, exécution prévue semaine 46 – le dossier Idéal passera en commission le 02/11 (subvention attendue 1679€ pour 8.394€ht de travaux), le second « amendes de police » reporté sur 2016 les crédits 2015 étant épuisés (subvention attendue 5.036€)
  - ➔ ***Eclairage public – lampes supplémentaires / subvention Idéal*** - total des travaux 12.036€ ht dont 8.998€ ht à charge de la commune suite au transfert de MO à la FDE. La subvention Idéal sera donc calculée sur le coût réglé par la commune – accord de préfinancement du 19/10/15 (subvention attendue 1.800€)  
Toutefois ce dossier est à compléter pour solder les attributions Idéal 2012/2015 pour un montant complémentaire maximum de travaux de 1.936€ ht.

- **Défense incendie / rue des Fauvettes** – borne incendie défectueuse à remplacer – devis SIEP de 2.074,65€ht. – subvention de 20% sur un plafond de 1936€ soit 387,20€ pour compléter le dossier précédent. Devis adopté à l’unanimité par les Conseillers.
- **Document Unique / FNP** - Le prestataire retenu dans le cadre de l’appel d’offres réalisé par le Centre de Gestion 80 est la Sté Néodyme – coût de rédaction du document unique 530€ - une aide financière peut être accordée par le Fonds National de Prévention (la présence de la secrétaire à la réunion du 20/10 permet déjà l’attribution de 160€). Le Conseil valide la demande de subvention auprès du FNP et autorise le Maire à signer tous documents s’y rapportant.
- **Décision Modificative :**
  - **Crédits scolaires** – le nombre d’enfants scolarisés est de 81, les crédits ouverts au budget étaient basés sur 77 inscrits. Le Conseil ouvre un crédit supplémentaire de 180€  
Il est toutefois à regretter que les livres scolaires n’aient pas été fournis en nombre suffisant à la rentrée en cycle 3 ; le Conseil espère vivement qu’il y a été remédié depuis.
  - **Loyer logement 4 rue des écoles** – Le logement est libéré le 1<sup>er</sup> novembre, de nouveaux locataires (M. Laurent et Madame Gosselin) ont signé un document d’engagement et entreront dans les lieux, le 1<sup>er</sup> décembre 2015 (le bail est en cours de rédaction). Le loyer mensuel était de 592,18€. Le Conseil est d’accord pour fixer le nouveau loyer à 595€ / mois à compter du 01/12/2015.  
Le stationnement des véhicules des différents locataires dans la cour de l’école est abordé et chacun convient que cela devient gênant. Le Conseil (sauf le Maire) décide d’interdire le stationnement des véhicules, dans la cour.
  - **Tarif salage-déneigement** - L’année passée, le tarif était de 70 €ttc de l’heure ; les tarifs validés cette année par la Ccalm sont ceux du Département, à savoir 54,57€ ht/h de jour et 61.88€ ht/h de nuit. Le Conseil valide ces tarifs et décide à l’avenir de s’aligner sur les tarifs de la Ccalm et ce pour la durée de son mandat. M. Samuel Patte sera contacté pour assurer le service comme les années passées. Mme Bernadette Patte ne prend pas part au vote. Benoit Thibaut signale que la lame est à remplacer ; il est chargé de présenter des devis à la prochaine réunion.
  - **Téléphone** - Le Maire aborde le différent et les difficultés qu’il rencontre avec la Sté Eurosyst suite à la signature d’un contrat pour les différents abonnements téléphoniques de la commune – multiplicité de factures, coûts supérieurs et matériel superflu – il vient de recevoir une nouvelle proposition qu’il doit étudier – A suivre à la prochaine réunion.
  - **Travaux voirie** - Les travaux ont été réalisés rues du Bois et de Picardie ; le résultat n’est pas aussi satisfaisant visuellement qu’un enrobé à chaud. Le travail réalisé rue du Bois n’est pas recevable ; il doit être repris par l’entreprise.  
Puisque l’entreprise doit revenir sur la commune, le Maire suggère de faire réaliser un revêtement en macadam à chaud devant la dernière habitation à gauche de la rue du Bois (travaux, non prévus initialement). Les travaux (1.555€) se feraient en même temps que la réparation de la place (dégâts causés en juillet par les forains – sinistre pris en charge en totalité par l’assurance adverse). La facture globale pourrait ainsi être de 350 €ht (amenée de matériel, une seule fois au lieu de 2).  
Le Conseil valide ces travaux et M. Daigny se chargera de négocier la moins-value sur l’estimation communiquée.
  - **Décision modificative :** elle tient compte d’une part des recettes supplémentaires non prévues au budget primitif soit 22.094€ (taxe d’aménagement + indemnité assurance + Fds péréquation intercommunal + Fonds départemental taxe professionnelle + droits de mutation) + 2.462€ de transfert en investissement pour financer les dépenses complémentaires (borne incendie rue fauvettes / Agenda d’accessibilité). Ces crédits sont répartis en dépenses afin d’ajuster les prévisions compte tenu des décisions prises au cours de la présente réunion.  
Adopté à l’unanimité.

- **Matériel communal** :
  - ➔ **Manitou** : le remplacement des pneus est à envisager sur 2016 – devis Agri-pneus de 986,64€ttc
  - ➔ **Remplacement de la Marianne de la mairie**: Cassée par un élu lors d'une réunion, les compagnies d'assurance des deux parties ont été saisies. Le dommage n'est pas pris en charge car survenu dans le cadre du mandat du conseiller municipal. Remplacement à charge de la commune – coût estimé à 210€ frais de port inclus.

## **2/ EXTENSION ECOLE :**

- **Permis de construire** : Déposé et adressé à la DDTM d'Abbeville le 19/10/2015. Le Maire présente le plan d'accessibilité des bâtiments qui doit être prise en compte dorénavant pour toute nouvelle construction ; un espace sera réservé au stationnement d'un véhicule dans l'enceinte de la cour et des cheminements pour l'accès aux bâtiments seront aménagés. Le plan présente également la modification des éclairages naturels de l'extension par la pose de 7 «vélux» avec dômes. Le délai d'instruction du permis est porté à 5 mois, au lieu de 3 par la DDTM.
- **Exigences RT 2012** : Les nouvelles constructions sont soumises au respect de la RT2012 – réglementation thermique – qui édicte des contraintes d'utilisation de techniques et de matériaux en vue de réduire les consommations d'énergie. Nous devons nous soumettre à cette réglementation et une étude globale de l'existant doit être réalisée par un cabinet d'ingénierie ; cela permettra à la commune d'avoir un constat général de l'ensemble école/mairie/logements et ainsi de projeter l'optimisation des consommations pour ces bâtiments. Un devis 1.230 €ttc du cabinet Climat Energie du Pas de Calais est présenté, le Conseil valide ce devis.
- **Dossier subvention CIDT** : 3 critères de conditionnalité sur 7 proposés par le Département doivent être retenus et des fiches techniques sur les matériaux utilisés présentées à l'appui du dossier de subvention ; la rédaction du cahier des charges techniques est en cours pour lancer l'appel d'offres et seront définis alors avec précision des solutions retenues. Ce dossier devra être déposé complet avant le 31/12/2015. Une subvention de 28.844€ est réservée par la CCALM et le Département sur ce projet. L'architecte est relancé pour accélérer et finaliser au plus tôt ce dossier.

## **3/ CCALM :**

- **Modification des statuts** : Le Conseil doit se prononcer sur les modifications statutaires décidées en Conseil communautaire le 17/09/2015. Elles consistent à intégrer de nouvelles compétences par l'ajout des attributions suivantes : élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) et établissement d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Dans le cadre de la loi Notre, la Sous-Préfète prévoit l'étendue du SCOT aux communautés de communes de Moreuil, Rosières, Montdidier et Roye. La préfète prévoit la fusion des intercommunalités de Moreuil et Ailly sur Noye. Le Conseil délibère et émet un avis favorable à l'extension des compétences de la Ccalm en matière de SCoT et de PLUI.

## **4/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **Eolien** : M. Daigny s'étonne et s'inquiète des documents rédigés par Elicio en charge de l'étude d'un projet éolien et communiqués à la population. En effet sur l'axe des temps présenté, une flèche rouge indique, selon lui, le stade de l'avancement de l'étude et l'accord du Conseil semble antérieur donc irréversible ; il communique une coupure de presse où un

élu de l'Aisne se dit piégé après accord donné à une société de développement éolien sur l'avancement d'un projet interprété comme un accord définitif. Le Conseil redit son accord sur l'étude d'un projet et précise bien que son accord final interviendra après cette étude ; confirmation sera demandée auprès de M. Martin, notre interlocuteur chez Elicio.

- **Personnel communal** : Le Maire fait part aux Conseillers de la demande de Mme Sandrine Darcis, adjoint d'animation et technique depuis juin 2014, de voir ses emplois contractuels transformés en CDI. Une étude sera faite et présentée au Conseil car la durée de service des postes occupés doit être recalculée sur les 12 mois de l'année et son ancienneté professionnelle prise en compte pour définir l'échelon de nomination. M. Daigny pose la question de l'opportunité de cette nomination alors que l'on évoque la mutualisation des services.

Une conseillère fait remarquer que les carreaux de la salle des fêtes ne sont pas toujours très propres. Le Maire, en parlera à la personne chargée de l'entretien.

Un autre conseiller fait remarquer que l'église n'est pas très propre.

Il est rappelé que l'agent en charge de l'église ne dispose que d'une heure par semaine pour le ménage et cela ne permet pas un entretien à fond de l'édifice. Il est également rappelé que les communes ne doivent que l'entretien du clos et du couvert de tels édifices.

De façon générale, l'emploi du temps de l'agent chargé du nettoyage est abordé et la question suivante est posée : « La commune est-elle couverte en cas d'accident pendant les heures nocturnes ? » La commune se doit, en tant qu'employeur se doit de faire respecter la réglementation du travail. Le Maire est chargé de faire le point sur ces questions.

- **SIEP du Santerre** : Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour 2014 est communiqué à l'assemblée et tenu à la disposition de chacun.
- **Grange Kornoutytch** : Comme il a été communiqué à chaque conseiller, par mail, l'ordonnance de référé a été rendue le 28/09/15 par le TGI d'Amiens, elle autorise la commune à procéder à la démolition de la grange et condamne M. Kornoutytch à verser une somme de 1.000€, en plus du remboursement des frais de démolition. Le propriétaire a été informé par voie d'Huissier et le condamné dispose d'un délai de 15 jours pour faire appel. Si M. Kornoutytch ne se manifeste pas, nous pouvons envisager d'entreprendre la démolition dès réception du certificat de non appel du propriétaire, c'est-à-dire 2<sup>ème</sup> quinzaine de Novembre. Nous attendons la confirmation de l'avocat.
- **Stationnement** : Certains panneaux de stationnement bilatéral aux entrées de village sont manquants. Le stationnement parfois anarchique pose vraiment des problèmes de sécurité et de circulation, entre autre des engins agricoles. Le Maire étudie la possibilité de réglementer le stationnement unilatéral dans toute la commune. Les conseillers demandent que le respect de la réglementation en vigueur et son application fasse l'objet d'une attention particulière du Maire.
- **Elections régionales** : elles auront lieu les 6 et 13 décembre à la mairie. Le bureau de vote est constitué. Le vote aura lieu à la Mairie.
- **Manifestations** :
  - ➔ Bourse aux jouets – 1<sup>er</sup> novembre : organisée à l'initiative et par Mme Bélart, elle se déroulera sous la responsabilité du Comité des fêtes – gratuité totale
  - ➔ Soirée Beaujolais – 21 novembre : organisée à l'initiative et par M. Rollero, elle se déroulera sous la responsabilité de l'association « les Minots de Plessier ».
  - ➔ Vœux 2016 – La date du 9 janvier 2016 – 18h.30 est retenue.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 05 novembre 2015

Le Maire,